



Des nouvelles de Chubb du Canada

Sociétés privées canadiennes : Prendre des risques avec la gestion des risques

Selon l'enquête de Chubb sur les sociétés privées réalisée en 2010, 59 % des sociétés privées prévoient embaucher du personnel, 60 % prévoient élargir l'offre de leurs produits et services, et 23 % prévoient des activités de fusion et d'acquisition.

Toronto, le 29 novembre 2010 — Bien que de telles mesures appuient la croissance des sociétés privées, qui continuent de récupérer à la suite d'une conjoncture économique difficile, elles pourraient également accroître l'exposition de ces entreprises aux risques liés aux réclamations et aux poursuites judiciaires en matière de responsabilité civile. L'enquête auprès des sociétés privées révèle principalement que celles-ci s'attendent à ce que des événements susceptibles de causer des pertes financières surviennent; cependant, seulement une entreprise sur quatre a souscrit une police d'assurance responsabilité civile de la direction, d'assurance responsabilité civile professionnelle ou d'assurance délits pour les protéger contre de tels événements.

Les résultats de l'enquête indiquent également que la plupart des cadres croient à tort qu'ils bénéficient d'une couverture contre les risques spécialisés dans le cadre d'autres polices d'assurance. Bien que d'autres polices d'assurance puissent fournir une protection, elles ne procurent habituellement pas l'étendue de la garantie ou la capacité d'un produit des assurances spécialisées.

Les sociétés privées considèrent les risques suivants comme étant les plus susceptibles de causer des pertes financières :

- Responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi
- Responsabilité civile professionnelle
- Vols d'employés
- Responsabilité civile des administrateurs et dirigeants
- Violation de la sécurité électronique

Vingt-cinq pour cent des répondants ont indiqué qu'une poursuite relative à la responsabilité civile liée aux pratiques en matière d'emploi constituait l'événement qui causerait la plus grosse perte financière à leur entreprise. La responsabilité civile professionnelle (17 %), les vols commis par les employés (16 %), les atteintes à la protection des renseignements personnels stockés par voie électronique (9 %) et la responsabilité civile des administrateurs et dirigeants (9 %) sont également considérés comme des éléments pouvant causer des pertes financières éventuelles.

Au cours des cinq dernières années, 33 % des répondants ont subi un sinistre lié à la responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi, 30 % des répondants ont été victimes d'un vol commis par un employé et 14 % des entreprises ont subi un sinistre attribuable à la responsabilité civile professionnelle.

Le coût total reliés à ces événements, y compris les frais de défense, peut être important, particulièrement pour les sociétés privées.

Par exemple, le sinistre moyen découlant de la responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi déclaré par les répondants à l'enquête s'est chiffré à 59 402 \$; dans un cas, cependant, le coût s'est élevé à 2 000 000 \$. Le sinistre le plus important ayant trait aux vols et détournements commis par les employés sur les lieux de travail et signalé dans l'enquête s'est élevé à 2 500 000 \$. En ce qui a trait aux sinistres portant sur la responsabilité civile des administrateurs et dirigeants, le sinistre moyen s'est établi à 229 756 \$, et le plus important, à 2 000 000 \$. En ce qui a trait aux sinistres liés à la responsabilité civile professionnelle, le sinistre moyen s'est établi à 63 000 \$ approximativement, et le plus important, à 900 000 \$.

Vous trouverez le détail des résultats dans un sommaire exécutif à :

<http://ecno.com/PrivateCompanySurvey/CHB15178PrivCoSurExecFR2hi.pdf>

La société canadienne de recherche Pollara a effectué l'enquête en janvier et février 2010. Elle a interviewé des décideurs en matière d'assurance spécialisée de 296 sociétés privées à but lucratif au Canada et de 451 autres aux États-Unis. Il s'agit de la deuxième enquête auprès de sociétés canadiennes depuis 2007 et de la quatrième enquête réalisée par Chubb auprès de sociétés privées aux États-Unis depuis 2003.

Chubb du Canada Compagnie d'Assurance a des bureaux à Toronto, Montréal, Vancouver et Calgary, et emploie un réseau exclusif de plus de 200 courtiers partout au Canada.

Les assureurs membres du Groupe Chubb, compagnies d'assurance, constituent une organisation de plusieurs milliards de dollars qui offre des assurances de biens et de responsabilité aux particuliers et aux entreprises partout dans le monde par l'entremise de 8 500 agents et courtiers indépendants. Le réseau mondial de Chubb comprend des succursales et des filiales en Amérique du Nord, en Europe, en Amérique latine, en Asie et en Australie.

Pour de plus amples renseignements, consultez le site www.chubbinsurance.com ou communiquez avec :

Felicia Kostecky
Calexis Advertising
(416) 967-9500, poste 316
felicia@calexis.com